

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de LIRAC

Par arrêté n°2015- 105- 0006 du 15 florif 2015, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de LIRAC.

À cet effet, Madame Anne-Rose FLORENCHIE (magistrat, retraitée) a été désignée commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Sigismond BLONSKI (retraité de l'armée de terre), commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de LIRAC, siège de l'enquête, pendant un mois, du 11 mai au 12 juin 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de LIRAC les jours suivants :

- le lundi 11 mai 2015 de 9 h à 12 h
- le mercredi 27 mai 2015 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 12 juin 2015 de 13h30 à 16h30

Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (téléphone : 04.66.62.65.62) pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessible avec le lien suivant : http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

La DDTM du Gard (Service Eau et Inondation, Unité Risques Inondation) est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de LIRAC.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de LIRAC et à la préfecture du Gard (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Inondation - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessible avec le lien suivant : http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

À l'issue des procédures d'enquête prévues au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de LIRAC pourra être approuvé par arrêté du Préfet du Gard.

Fait à Nîmes,/le 1 5 AVR. 2015

Pour le Préfet /

Denis O AGNON